

LE VERDICT TOMBE CHEZ SECURITAS



La FMPS et la CFTC déboutées de leurs demandes

Revers juridique cinglant de la FMPS et la SNEPS-CFTC qui contestaient ensemble le mandat désignatif d'un délégué syndical central UNSA chez SECURITAS valablement désigné au titre de l'article 2141-1.

Par jugement du 06 mai 2019 le tribunal de Vanves valide 3 points.

- la FCS UNSA secteur prévention sécurité couvre bien le champ géographique de la société SECURITAS.
- la FCS UNSA est valablement constituée depuis 1999 et à donc plus de deux ans d'ancienneté dans le champ de compétence de la branche prévention sécurité.
- la désignation de monsieur Thierry PELMAR en qualité de délégué syndical central UNSA chez SECURITAS est régulière.

C'est une grande victoire juridique pour la FCS UNSA secteur prévention sécurité qui continuera à défendre les intérêts des 15 000 salariés de l'entreprise SECURITAS.

L'équipe UNSA chez SECURITAS se tient à votre disposition pour tout problème lié au droit du travail au :



01 48 18 88 70/13 ou 07 62 87 54 15